

« Les associations et les collectivités se rencontrent autour de projets et d'actions. Le partenariat existe à travers les aides et les autorisations délivrées par les collectivités en échange d'activités ou d'interventions menées par les associations. Sans vouloir figer à tout prix, il est parfois prudent et plus confortable de chercher à se donner des règles avec des accords écrits, des conventionnements. Le plus souvent, les premiers interlocuteurs des associations sont les communes pour le prêt de locaux et de matériel. Par ailleurs, des collectivités prennent l'initiative de créer des commissions consultatives : Les représentants des associations y exposent leurs points de vue sur différents aspects de la vie locale »

(extrait du Guide de l'Association en Maine et Loire)

LES SUBVENTIONS COMMUNALES

D'abord un rappel: l'octroi d'une subvention n'est pas un dû. Chaque municipalité décide de ses propres clés de répartition. St Martin souhaite principalement octroyer ces aides en fonction de l'effort fait par chaque structure pour développer des projets, former des cadres bénévoles ou professionnels, participer à la professionnalisation des associations, mais également aider au fonctionnement courant au vu des comptes d'exploitation ou des bilan d'actions.

D'autres communes ont choisi d'autres critères de répartition (nombre d'adhérents, âge, habitant la commune ou hors commune, compétition ou non). Le tableau ci-contre compare, à nombre d'adhérents égal, l'effort de chacune de ces communes en fonction de ses propres critères

Il existe d'autres formes de subventions. Ce sont, entre autres choses, les équipements ou aménagements réalisés au « fil de l'eau », le prêt gratuit de salles, le coût de fonctionnement, non négligeable, des installations mises à la disposition des associations.... (pour 2009, le coût de fonctionnement du terrain de foot, de la salle Barbara et de la salle de Sports représente 73000 euros)

LES SUBVENTIONS ACCORDEES POUR 2010

ASSOCIATIONS	Nombre total d'adhérents			SUBVENTIONS Année 2010	SIMULATION		
	TOTAL	COMMUNE	HORS COMMUNE		COMMUNE 1	COMMUNE 2	COMMUNE 3
ASCSM (général)				2200			
BADMINTON	64	46	18	1260	997,2	483	806
BASKET	70	66	4	600	1296	1030	1026
DANSE, EVEIL, MULTISPORTS	54	52	2	1300	993,6	784	861
GYM ADULTE	66	66	0	250	712,8	99	690
TENNIS de TABLE	22	22	0	150	378	273,5	342
TENNIS	45	37	8	765	777,6	511,5	645
ESJLM	189	60	129	1500	2883,6	1911,5	1842
BIBLIOTHEQUE*	90	90	0	800	972	135	1080
THEATRE	23	19	4	1230	378	256,5	315
LE COIN DU CERCLE	6	6	0				
MUSIQUE	113	68	45	5400	2041,2	1575,5	1545
RECRE'ART	14	9	5	120	151,2	21	138
CLUB DE L'ESPOIR	52	20	32	300	561,16	78	564
LES P'TITS FOLIOSAINS							
PETANQUE				30			
CINEMA				550			
COMITE DES FÊTES							
AMICALE LAÏQUE	124	119	5	300	1339,2	186	1477
TOTAUX	932	680	252	15990	13481,56	7344,5	11331

QUELQUES REFLEXIONS SUR CES AIDES

La municipalité doit-elle subventionner de la même manière les adhérents de St Martin et les «hors commune»? (ce n'est pas la politique des autres communes)

Dans le cas d'associations intercommunales, pourquoi pas une participation équitable entre les communes, chacune intervenant selon les clés de répartition qui lui sont propres ou selon une règle unique à définir.

Faut-il que le coût de la cotisation soit le même pour tous, habitant St Martin ou non?

Certaines associations hors commune nous sollicitent pour l'octroi de subventions, compte tenu de la présence d'adhérents de St Martin dans leur structure. Mais y a-t-il réciprocité?

(Depuis quelques mois nous nous rencontrons avec les élus en charge des associations des communes voisines pour évoquer le fonctionnement, les aides, les évolutions, les mutualisations possibles. L'uniformité est-elle la solution ?)

QUELQUES REFLEXIONS.... A MEDITER

Que doit représenter le montant de l'adhésion, de la cotisation ? Il semblerait logique que ce montant reflète le « service » rendu par la structure (matériel fourni, déplacements, encadrement, assurance, temps passé par les bénévoles...) que ce montant puisse permettre à l'association de « vivre » normalement, qu'il puisse éventuellement tenir compte des revenus des familles (c'est le cas déjà pour les participations aux centres de loisirs)

Quelle peut être la réponse de la municipalité pour l'octroi d'aides ? Nous avons déjà évoqué ce sur quoi nous essayons de nous baser pour aider les structures. Mais nous devons aussi prendre en compte le coût réel des mises à disposition et de leur entretien mais sans doute ce qu'il nous faut prendre en compte en premier : L'état des finances communales.

Le montant des subventions votées par le conseil municipal du 22 mars dernier au profit des associations communales et des structures ouvertes aux habitants de St Martin (Centres de loisirs, CSI, Mosaique,...) **représente donc de l'ordre de 60 000 €**. Somme non négligeable que nous nous devons de gérer au plus juste dans le respect de vos impôts.

En l'état actuel, une augmentation potentielle de 5000 € de nos aides entraîne une augmentation de 1% de la « fiscalité des ménages » (taxe d'habitation + impôts fonciers)

LES PROJETS INTERESSANT LA VIE ASSOCIATIVE

Nous avons déjà parlé du nouveau complexe sportif. Il faudra bien lui donner un nom ! Nous en profiterons pour trouver une appellation à l'actuelle salle de sport, mais aussi à la salle de « gym » et pourquoi pas au stade. Peut-être l'objet d'un grand concours ?

Nous avons également évoqué l'intercommunalité associative, passage sans doute obligé pour la viabilité ou la pérennisation de certaines structures.

En ce qui concerne les seniors, le club de l'espoir organise déjà des rencontres (marches, jeux, animations...) mais nous souhaiterions que la maison des seniors soit vraiment le lieu de rendez-vous de nos aînés. Des discussions sont en cours avec le CSI en ce sens.

Les jeunes ont également toute notre attention. Outre les accueils de mineurs (l'ALPA au bois de Pouillé et le Bois enchanté à St Augustin des Bois) et les animations proposées par le CSI, nous souhaiterions écouter les attentes des 15 / 18 ans. Là aussi une action est engagée avec le CSI, action que nous voudrions voir aboutir avant la rentrée de septembre.

Sur le plan social, l'ADMR, le CLIC Eclair'âge, le CCAS, le transport solidaire, l'aide « de voisinage » participent déjà à ce que les personnes isolées, en difficulté, puissent malgré tout se sentir « entourées ». Il reste sans doute beaucoup à faire, nous restons à l'écoute.

EN CONCLUSION

Tous les aspects de la vie associative n'ont peut-être pas été évoqués dans ce document. La municipalité souhaite malgré tout conforter les associations dans leur engagement à être au service de nos concitoyens. Nous sommes associés à cet engagement mais nous ne faisons pas « à la place de... ». Chaque association peut trouver de l'aide, des conseils auprès d'organismes, de professionnels si besoin.

L'évolution sera certainement intercommunale, nous l'avons vu par exemple pour les subventions. Nous devons nous y préparer et solliciter vos avis.